



**COMPTE-RENDU DU 2^{ème} CONSEIL D'ÉCOLE
MARDI 6 FEVRIER 2018**

Présents :

- M. Bodin, directeur ;
- L'équipe enseignante ;
- M. Pique, représentant de la municipalité ;
- Les représentants de parents d'élèves.
- Invités : Mme Lebar, DDEN ; Mme Le Troquer, enseignante spécialisée de l'institut BAGUER ; Mme, coordinatrice ULIS ; Mme Berrehouma, psychologue de l'Éducation nationale ; Mme Pigache, responsable de l'accueil de loisirs.

NOTE : pour des raisons de disponibilité de certains intervenants, le conseil d'école ne suit pas le déroulé prévu à l'ordre du jour.

6/ Les activités périscolaires : présentation de Mme Pigache.

- Effectifs stables malgré une faible baisse de fréquentation le soir. Pose méridienne de 180 à 190 enfants.
- Effectif encadrant complet ;
- Pose méridienne : ateliers libres + groupes dédiés pour les enfants fréquentant la cantine chaque jour.
- Accueil du soir : CEL (Contrat Educatif Local). Temps d'accueil gratuit fréquenté par environ 30 enfants qui participent à des ateliers suivis. Les présences ponctuelles en gêne donc le fonctionnement (enfant non-inscrits et donc non inclus dans les effectifs). Des informations relatives aux ateliers sont transmises aux parents des enfants présents de façon régulière. Ces informations sont données après que les groupes aient été constitués, afin que les choix correspondent à ceux des enfants, et non des parents.
- Vacances de février : les inscriptions sont closes. Elles sont en augmentation sur l'école, l'accueil Tour d'Auvergne élémentaire sera donc ouvert.
- Question des parents : les années précédentes, des intervenants spécialisés animaient des ateliers sur les temps du midi et du soir (Capoeira, danse, jeux de société...) Qu'en est-il cette année ?

Mme Pigache répond qu'il n'y a plus d'intervenants spécialisés depuis cette année.

M. Pique intervient en soulignant que les intervenants spécialisés étaient recrutés dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. La ville de Colombes ayant fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours, l'emploi d'intervenants spécialisés par la municipalité n'est plus justifié.

Les parents font remarquer que les ateliers animés par ce type d'intervenants existaient bien avant que la réforme des rythmes scolaires et les TAP ne soient appliqués sur Colombes. La réponse du représentant de la mairie leur semble donc peu satisfaisante.

M. Pique se renseignera sur ce point.

- Un projet libre sur le développement durable est également mené avec les enfants. Il sera présenté le mercredi 6 juin au cours d'une grande journée organisée sur ce thème.

1/ La situation de l'école (effectifs, carte scolaire, rentrée 2018.)

- Dédoublement des CP : il y aura ainsi 4 classes à la rentrée 2018. Le directeur aura plus d'informations au mois de mars.

Questionnement quant au devenir du poste PDMQDC (Plus De Maîtres Que De Classes).

Effectifs : 270 élèves actuellement, avec une moyenne par classe de 22. Baisse de 5 élèves prévue à la rentrée 2018 (-15 depuis 3 ans). Une fermeture de classe est donc à prévoir, portant la moyenne par classe à 24, hors dispositif dédoublement CP.

Les CP devraient ainsi être maximum 12 par classe. Ainsi, même si la moyenne d'élèves par classe reste inférieure au maximum autorisé de 25 pour les REP, les autres classes risquent d'être plus chargées.

À noter que l'école dispose des salles de classes nécessaires au dédoublement des CP.

Il faut également prendre en compte les prochaines livraisons de logements dans le quartier, entraînant des arrivées de nouveaux élèves. Il pourrait alors manquer 1 enseignant à la rentrée. La question est posée à la municipalité : quelles sont les conséquences prévues pour l'école en termes d'effectifs suite aux livraisons de logements neufs ? Il apparaît que certaines familles pourraient être orientées vers Ambroise Paré, école sortie de REP et qui n'est pas surchargée en termes d'effectifs.

Il faut aussi prévoir les dédoubléments des CE1 pour la rentrée 2019.

4/ Institut Baguer : intervention de Mme Le Troquer, à l'attention plus particulière de M. Pique.

Rappel historique : l'institut Baguer a dû effectuer de gros travaux dans ses locaux dans les années 2000. Les enfants ont alors été accueillis dans les écoles de Colombes. Mme Gouëta était alors à la tête de la municipalité. Quand l'institut a été reconstruit, le dispositif a été maintenu dans certaines écoles de Colombes avec une moyenne de 6 élèves par classe Baguer. Aujourd'hui, seul l'élémentaire de la Tour d'Auvergne accueille encore une classe de Baguer (la 2^{ème} a été fermée en 2010) avec une inclusion dans les classes en cycle 3, durant laquelle Mme Le Troquer est toujours présente.

Le collège Moulin Joly, collège de secteur de l'école, situé juste en face, accueille quant à lui un 2^{ème} dispositif avec une importante inclusion scolaire des élèves de Baguer. Cela permet ainsi d'assurer un suivi et un prolongement de la scolarité pour les élèves présentant le niveau nécessaire.

Grâce à ce dispositif, Mme Le Troquer indique que 40 % de ses élèves ont atteint le collège.

Actuellement, sur l'élémentaire de la Tour d'Auvergne, la classe de Baguer occupe une ancienne salle qui a été divisée en 2. Celle-ci n'est pas nécessaire au dédoublement des CP pour la rentrée 2018, l'école disposant de salles en nombre suffisant.

En 2017-2018, une interruption de la convention entre l'institut Baguer et la municipalité au mois de septembre a contraint les élèves à ne pas pouvoir venir à Tour d'Auvergne pendant plusieurs semaines. Cette convention pourrait ne pas être reconduite pour l'année 2018-2019.

Or, Mme Le Troquer pointe le fait que ses élèves suivent un cursus organisé sur 2 années. La non reconduction de la convention l'année prochaine interromprait le cycle actuel. Les élèves concernés ne pourraient donc pas le terminer.

Elle souligne les avantages pour les enfants scolarisés à la Tour d'Auvergne :

- ✓ Approche de la langue des signes française ;
- ✓ Acceptation de la différence au travers de l'approche du handicap ;
- ✓ 2 adultes présents en plus dans la classe lors des inclusions ;
- ✓ Mise en place de tutorat auprès des malentendants, impliquant l'apprentissage de la tolérance et de l'empathie.

La municipalité a adressé un courrier à l'institut Baguer indiquant un besoin de locaux pour la rentrée prochaine. Un effort aurait été fait pour 2017-2018 car l'information est parvenue tardivement à l'institut Baguer.

Mais ce courrier se réfère à une demande d'ouverture de 2^{ème} classe Baguer. Or, la demande porte simplement sur le maintien de la classe actuelle pour une année supplémentaire afin de permettre aux élèves de terminer le cycle commencé. Ce qui ne présente pas de problème quant aux locaux.

M. Pique annonce alors qu'il doit quitter le conseil d'école à la suite d'un appel téléphonique l'ayant empêché d'écouter l'intervention de Mme Le Troquer.

Un courrier commun de l'école et des parents d'élèves, soutenant la présence d'une classe de l'institut dans l'école, sera donc envoyé à madame le maire ainsi qu'à monsieur Pique.

3/ Le RASED :

Mme Berrehouma indique que sur la 6^{ème} circonscription le RASED était constitué de 22 personnes au total il y a 10 ans. Aujourd'hui, seules 5 personnes, dont 3 psychologues, composent ce réseau. Elle-même est en charge de 3 groupes scolaires.

Les maîtres E, à dominante pédagogique (travail avec de petits groupes d'élèves), sont 2 pour suivre 5 groupes scolaires. Par exemple, la Tour d'Auvergne bénéficie seulement d'une après-midi par semaine. Les moyens sont centrés sur les REP, les écoles du centre ville de Colombes ne disposant d'aucun maître E.

Quant aux maîtres G, 2 sont en formation, donc à mi-temps, et n'interviennent que sur un seul groupe scolaire.

L'IEN a informé que le travail avec de petits groupes d'élèves n'est plus possible, mais uniquement une co-intervention en classe.

Toutes ces informations mènent à la conclusion suivante : perte du regard pluridisciplinaire, saupoudrage au détriment d'une vraie action de fonds auprès des élèves en difficulté, enseignants démunis car ne bénéficiant plus d'aide sur les grandes difficultés qu'ils ne sont pas formés pour traiter.

Les parents d'élèves déplorent une fois de plus le démantèlement du RASED. Ils signalent qu'un courrier a été adressé à la DASEN pour l'interpeler sur le sujet. En retour, un courrier particulièrement décevant leur a été envoyé, ne comportant aucune réponse ni explication, mais un simple rappel du dispositif et des moyens purement théoriques. Ils estiment ne pas avoir été écoutés ni entendus.

Ainsi, M. Naït-Chalal, président de l'association des parents d'élèves FCPE de la Tour d'Auvergne, indique qu'une rencontre est prévue au mois de mars entre la FCPE et la DASEN. Il y participera pour défendre plus particulièrement Colombes.

2/ Les projets de cette année et vie de l'école :

- PDMQDC : le choix de l'équipe pédagogique s'est porté sur les CE1 et les CP, à la suite des évaluations de début d'année. En effets, il y a des besoins existants. Cela permet aussi le dédoublement des classes de CP, définies par les enseignants comme un niveau difficile.

La priorité sur ces 2 niveaux vise ainsi à prévenir les besoins. Les heures des CE2 ont été redistribuées vers les CP.

CP : 7h30 de français et 2h de mathématiques. Code de lecture, compréhension, langage oral et chaque semaine production d'écrits.

CE1 : 7h de français et 3h de mathématiques. Code de lecture et compréhension, grammaire (1 séance par semaine et par classe en ateliers par petits groupes avec 2 adultes en classe), langage et chaque semaine production d'écrits.

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 rencontrant des problèmes sont quant à eux orientés vers le RASED.

- Liaison GS / CP : de nombreux échanges sont prévus au cours de l'année.

Jeux mathématiques, jeux de lettres, rencontre en novembre et la semaine suivant le conseil d'école. D'autres sont prévues.

Récréations communes dans la cour de l'élémentaire.

Séances d'EPS communes avec une enseignante de maternelle, une ATSEM et la directrice de maternelle ainsi que de l'athlétisme.

À venir : lectures par les CP dans les classes de GS, chasse au trésor, accueil à la cantine souhaité.

- Liaison CM2 / 6^{ème} :

- Des enseignants de physiques, SVT et technologie accueillent les élèves de CM2 afin de leur faire découvrir les salles spécialisées.
- Projet CM2b et une classe de 6^{ème} : visite d'une salle du château de Versailles fermée au public et présentant les originaux des sculptures du château. Rencontre avec une sculptrice dans la salle d'arts plastiques du collège avec un travail autour du héros. Thème « on ne copie pas, mais... » on s'inspire. Une mise en couleur des travaux des enfants est prévue, afin de rappeler que les anciennes statues étaient colorées. Un pan de ce projet fait partie d'un dispositif départemental, les élèves participent donc à un concours.

600 € ont été attribuée par le collège à ce projet. L'école est en attente d'une réponse du conseil départemental pour une subvention de 600 €. Si celle-ci n'était pas attribuée, il faudrait trouver les fonds.

Mme Bonvoisin, l'enseignante de CM2b, tient à souligner la générosité des parents autour de ce projet pour l'achat du matériel nécessaire, permettant une très faible participation de la coopérative de l'école.

- Projets de classes :

- Classe deParcours de proximité avec le conservatoire de la ville de Colombes. Travail avec une musicienne chaque mardi, plus un travail en classe autour de la poésie, de la musique. En fin d'année, une présentation est prévue au conservatoire.

- Classes de CM2a et CM2c : projet théâtre autour de *Charlie et la chocolaterie* de Roald Dal. Des ventes de gâteaux ont eu lieu pour financer une partie du projet (bénéfice : 300 €). Le rendu du spectacle est prévu le 15 juin à 20h30 à la MJC.

Journal de l'école : rédaction ouverte aux autres classes cette année. La 1^{ère} création de cette année, 3^{ème} édition du journal, est sortie en janvier 2018. Une autre édition est prévue dans l'année scolaire. Les enseignantes souhaitent réaliser une impression papier pour les élèves de leurs classes, soit environ 50 exemplaires, afin qu'ils en gardent une trace. Mais cela a un coût. Mme Chauvin-Hameau, parent d'élèves, se propose de réaliser cette impression couleur.

- CM1 : participation à la 13^{ème} édition du Festival international des bancs publics à la mi-juin avec les élèves de l'institut Baguer, sur le thème « ce que les enfants voudraient changer dans notre société » et leurs réussites personnelles.
- CE1/CE2 : classe découverte à Sainte Marie, du 19 au 30 mars sur le thème du patrimoine. Visite de Pornic, des marais salants, nombreuses activités prévues. Mme Pigache accompagnera ce voyage, ainsi qu'un autre animateur de la ville car une classe de CM2 de l'école Léon Bourgeois de Colombes participe également à ce voyage. Le financement est assuré par la mairie et les parents.

Une parenthèse est ouverte afin d'aborder une nouvelle règle fixée par la mairie de Colombes concernant les voyages financés tout ou partie par la municipalité. Ainsi, les familles présentant une dette supérieure à 50 € ne pourront prétendre au départ de leur enfant. Pour contrôler cela, lors du paiement auprès du service Famille, un coupon est remis aux parents, à transmettre à l'enseignant(e). Sans ce coupon, l'enfant ne pourra être accepté le jour du départ.

L'école, comme les parents d'élèves présents, déplorent cette prise de position de la municipalité. En effet, les enfants des familles déjà en grande difficulté vont subir les premiers les conséquences de cette règle. Si la coopérative ou l'association des parents d'élèves paie le voyage, la municipalité acceptera-t-elle alors que l'enfant participe au voyage ?

- CM2a : voyage en Angleterre du 28 mai au 1^{er} juin, en car et par l'eurotunnel. Le centre d'hébergement est situé à 1 heure environ de Londres. Une deuxième réunion d'information est prévue avec les parents.
- Classes de : « Une journée à la mer ». Classe autogérée, à Dieppe, la 2^{ème} quinzaine de juin. Nombreuses activités prévues, dont la pêche à pieds. Les activités et le voyage en car coûtent environ 1 500 €. Des ventes de chocolats ont rapportés 700 €. Des ventes de gâteaux vont également être organisées.

Les parents d'élèves notent que des financements restent à trouver. Ils indiquent que l'école ne doit pas hésiter à faire appel à l'association pour réaliser des opérations afin de dégager des fonds.

➤ Projets de parents :

- Achats de jeux de cour : pour le deuxième année consécutive, l'association FCPE des parents d'élèves a financé l'achat de jeux de cour pour l'école élémentaire. Ballons en mousse, cordes à sauter individuelles ou à plusieurs, élastiques. Chaque classe a reçu une dotation égale afin que les enfants aient des jeux à disposition.
- Ventes de livres : l'association des parents propose d'ajouter à cette vente des livres de l'association Lire c'est partir. Association loi 1901, celle-ci a pour but de permettre à tous les enfants d'avoir un livre en vendant des titres à 80 centimes pièce. L'école étant classée REP, les parents d'élèves élus estiment qu'il est important que tous les parents puissent avoir accès à l'achat de livres lors de cette vente. Les livres de cette association seront proposés aux parents au prix de 1€, le bénéfice réalisé servira à l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque de l'école. Les parents de l'association participeront à l'installation et au rangement des livres, aux ventes, à la tenue des caisses.

L'association financera également la reproduction d'un flyer d'invitation en couleur à distribuer à l'ensemble des parents du groupe scolaire (maternelle et élémentaire).

- Traçage de jeux au sol : comme évoqué à plusieurs reprises, les parents élus participeront au traçage de jeux au sol dans la cour de l'école afin de proposer aux enfants des espaces ludiques et colorés.
- Achats groupés de fournitures scolaires pour les parents : cette année encore, l'association FCPE de la Tour d'Auvergne proposera aux parents du CP au CM2 des fournitures scolaires au meilleur prix afin de diminuer le poids financier de la rentrée pour les familles. Pour la 2^{ème} année, le collège Moulin Joly fait partie de l'opération, ainsi que les familles des élèves des CM2 du réseau. Ainsi, les élèves concernés par ce projet vont du CP à la 3^{ème}. L'association remercie les enseignants pour leur soutien à cette opération, par le choix des listes scolaires assez tôt dans l'année (les fournitures étant distribuées au mois de juin), et le relais d'information auprès des familles (distribution d'un flyer de communication et du matériel de commande).

Question supplémentaire des parents élus au conseil d'école : concernant le harcèlement scolaire, quelles sont les mesures prises pour détecter les éventuels cas à l'école ?

Le process défini est le suivant, après qu'un cas soit détecté :

- Recueil de la parole de l'enfant.
- Travail en commun, échange entre les membres de l'équipe, la psychologue et le médecin scolaires.
- Les enfants concernés (harcelé et harceleur(s)) sont reçus, ainsi que leurs familles. Si les parents sont « récepteurs », alors la situation peut être réglée à l'école. Dans le cas contraire, l'école prévient l'IEN et signale les faits de violence.

En classe, cette thématique est abordée au travers du programme tout au long de l'année, au travers de divers sujets tels que l'empathie, la violence physique et verbale, le respect...

Le cyber harcèlement doit également être traité avec les enfants et les parents sensibilisés aux effets et dangers des écrans en général.

Les parents élus pensent que les parents de l'école doivent être associés afin de mieux traiter la problématique. Mme Chauvin-Hameau indique que le CSC Europe, situé à proximité, a de nombreuses ressources pour aborder ces sujets tant avec les enfants qu'avec les parents. Elle demande pourquoi les informations relatives aux évènements organisés par le CSC ne sont pas relayées auprès des parents des écoles de la Tour d'Auvergne, mais aussi du collège et du lycées. Le directeur indique que le CSC ne communique pas auprès de l'école sur ces évènements.

L'école et l'association aimeraient organiser une intervention auprès des parents, type café-débat, en présence de spécialistes. La problématique rencontrée est toutefois celle de la communication afin de développer l'attractivité d'un tel évènement auprès des parents.

La séance est levée à 20h30.

Le directeur, Jean Baptiste Bodin

Pour les représentants des parents d'élèves,
Hélène BEKE